



*LA HAUTEVILLE*

*[www.lahauteville.fr](http://www.lahauteville.fr)*

# Conseil municipal

SÉANCE DU SAMEDI 19 MARS 2016

**Ont assisté à cette séance :**

Monsieur le Maire .....COURTEAUD

Monsieur l'Adjoint .....GLUCKMAN

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET  
BERLAND  
FITOUSSI  
JOUGLAIN  
DEL BOCA  
RETSIN\_MICHEL  
SZYMCZYK

**Absents excusés :**

Madame et Monsieur  
Les Conseillers municipaux .....LELAIDIER  
RAJAU

# Délibérations

Le Conseil municipal, vu le compte de gestion de l'exercice 2015 présenté par le Trésorier de Rambouillet, constatant un solde d'exécution de :

- 90 334,37 € en déficit d'investissement,
- 76 611,15 € en excédent de fonctionnement,

soit un déficit de l'exercice 2015 de 13 723.22 € ,

Le résultat de l'exercice 2014 étant de :

- 23 905,61 € en déficit d'investissement,
- 401 840,69 € en excédent de fonctionnement,

constate que le résultat de clôture de l'exercice 2015 est de 340 306.25 €, dont :

- 114 239,98 € en déficit d'investissement,
- 454 546,23 € en excédent de fonctionnement,

décide d'affecter la somme de 114 239.98 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement, et la somme de 340 306.25 € au compte 002 (excédent antérieur reporté) en recettes de Fonctionnement sur le Budget Primitif de 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (le Maire s'abstenant de voter), approuve le compte de gestion 2015 du Percepteur et vote le compte administratif 2015.

Le Conseil municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les taux des taxes directes locales identiques aux taux de référence indiqués sur l'état de notification pour 2016, à savoir :

- |   |                          |         |
|---|--------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation        | 10,73 % |
| - | Taxe foncière (bâti)     | 14,48 % |
| - | Taxe foncière (non bâti) | 31,50 % |

Ces taux sont votés à l'unanimité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'horaire d'éclairage des voies communales et de l'église l'hiver (21 août au 19 avril) à savoir :

- Pour les voies communales : extinction à 0h00 (au lieu de 23h)
- Pour l'église : extinction été/hiver à 0h00 (au lieu de 23h30).

Madame CHEVAUSSET fait un exposé au Conseil municipal sur la Croix Blanche et les formations susceptibles d'être données tant aux enfants qu'aux adultes.

Mademoiselle RETSIN rend compte au Conseil municipal de la réunion du Conseil d'Administration de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à laquelle elle a assisté le 29 février dernier.

Monsieur FITOUSSI fait un exposé sur l'évolution de la BDY et rendra compte au Conseil municipal de la prochaine réunion à laquelle il assistera le 30 mars prochain.

# Conseil municipal

## SÉANCE DU SAMEDI 16 AVRIL 2016

### Ont assisté à cette séance :

Monsieur le Maire .....COURTEAUD

Monsieur l'Adjoint .....GLUCKMAN

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers municipaux.....CHEVAUSSET  
BERLAND  
FITOUSSI  
JOUGLAIN  
LELAIDIER  
RAJAU  
RETSIN  
SZYMCZYK

### Absent excusé :

Monsieur  
Le Conseiller municipal.....DEL BOCA

# Délibérations

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des travaux d'enfouissement (programme 2014/2014) et des sommes restant dues à l'entreprise DHENNIN et au Maître d'Oeuvre CREACOM.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux d'enfouissement intéressant la portion de route, carrefour route de Paincourt/route de Grandchamp au carrefour route d' l'Epinette. Le marché sera publié au plus tard le 29 avril 2016 avec réception des offres le 27 mai 2016 à midi. L'exécution des travaux est prévue pour le 1er trimestre 2017. Feront partie de la commission d'appel d'offres : Mesdames JOUGLAIN et SZYMCZYK et Monsieur FITOUSSI.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la prochaine réunion qui va avoir lieu pour étudier un projet de contrat rural avec INGENIER'Y. Mesdames RAJAU et SZYMCZYK, Messieurs BERLAND et GLUCKMAN feront partie de la commission du contrat rural.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de l'avancement de la procédure concernant le PLU.

Madame JOUGLAIN et Monsieur FITOUSSI font un rapport sur l'avancement des travaux du SPANC.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des difficultés rencontrées dans le domaine des activités péri-scolaires.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 2016 par rapport à 2015.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des conséquences de la dissolution du SIVOM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Trésorier de Rambouillet l'indemnité de Conseil pour l'année 2015.

Monsieur le Maire tient le Conseil municipal informé des séances de formation aux premiers secours qui auront lieu les 21 et 28 mai prochain dans la salle des fêtes de la commune.

***La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le samedi 28 mai 2016 à 18 heures.***

# Informations



## SITE WEB DE LA HAUTEVILLE

N'attendez plus le bulletin pour vous informer !  
Retrouvez toutes les infos sur le site de la Hauteville  
[www.lahauteville.fr](http://www.lahauteville.fr)

\*\*\*\*\*

## COLLECTE DES DÉCHETS

**ORDURES MÉNAGÈRES** : vendredi matin (conteneur vert et jaune).

**DÉCHETS VERTS** : lundi matin du 1er lundi d'avril au 2ème lundi de décembre. Les sacs en papier pour cette collecte sont à disposition en Mairie.



**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS** : MARDI 17 MAI  
MERCREDI 23 NOVEMBRE.

*Les poubelles ne doivent pas stationner sur les trottoirs ou sur le bord des routes, mais doivent être rentrées, dès le vendredi après le passage des éboueurs ou le samedi matin.  
En cas de vol ou de détérioration, les poubelles laissées à l'extérieur des propriétés ne seront pas remplacées.*

**DÉCHÈTERIE** : Avec une carte d'accès, délivrée en Mairie, vous pouvez vous débarrasser de divers déchets tout au long de l'année.

La déchèterie de BOUTIGNY (la plus proche de La Hauteville) située lieudit «les Joncs» est accessible :

- vendredi/samedi/mardi : de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- dimanche : de 9h à 13h.

Avec la même carte, vous pouvez également vous rendre dans les autres déchèteries du SIEED à savoir, HOUDAN, MÉRÉ et GARANCIÈRES.



## RAPPEL DES HEURES DE TONTE ET TRAVAUX BRUYANTS



La réglementation applicable sur la commune est la suivante :

- en semaine : horaires libres
- le samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

\*\*\*\*\*

## RAPPEL DE LA VITESSE DES VEHICULES

La vitesse sur La Hauteville et le Hameau de l'Épinette, en raison notamment de l'étroitesse des routes, est limitée à 40 KM/heure.



Tout véhicule circulant à une vitesse plus élevée serait considéré comme étant en état d'infraction quelque puisse être la cause de l'accident dont il serait l'objet.



\*\*\*\*\*

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et les filles doivent obligatoirement se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité.  
Il vous sera remis une attestation qui vous sera demandée lors des inscriptions à différents examens : CPA, BEP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée...



----

## SERVICE CIVIQUE



Le service civique concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans.  
Les volontaires sont suivis par un tuteur pour les accueillir, les intégrer dans des missions de 6 à 8 mois.  
L'Etat verse une indemnité de 573 € par mois.  
Le service civique est accessible à tous, seule la motivation est prise en compte.

Détail des missions et informations sur : [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)

\*\*\*\*\*

## P.L.U.



La procédure relative à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme progresse.

Le projet proposé par la commission en charge de l'élaboration du P.L.U., approuvé par le Conseil municipal, a été transmis le 14 mars aux divers services de l'Etat qui dispose d'un délai expirant le 14 juin 2016 pour faire part de leurs avis et observations.

La désignation d'un Commissaire enquêteur et de son suppléant a été demandée de manière à ce que l'enquête puisse se dérouler dans les meilleurs délais.

Les administrés seront tenus informés des dates et heures auxquelles ils pourront prendre rendez-vous avec le Commissaire enquêteur pour faire part de leurs observations.

Cette information a lieu par l'intermédiaire du bulletin municipal, d'un affichage, et de courriers individuels.

\*\*\*\*\*



## LES COUPES DE BOIS

Les coupes de bois doivent être autorisées avant tout commencement d'abattage.

Toute infraction à cette règle est répréhensible.

Les coupes «à blanc» sont strictement interdites et ce dans le but de protéger notre environnement boisé sans lequel notre village ne serait plus ce qu'il est.

Un exemple récent montre le ravage généré par une coupe exagérée.

Entre la nécessité d'éclaircir un bois, l'appétit du gain provenant de la vente du bois et la protection de la nature, une juste mesure doit être respectée et le Conseil municipal se doit d'y veiller.

**Le Maire**

\*\*\*\*\*

## LE DÎNER VILLAGEOIS 2016

Ce dîner, réservé aux habitants de La Hauteville, aura lieu le samedi 25 juin à partir de 19 heures à la salle communale.

Souhaitons que le beau temps nous accompagne et nous permette un apéritif dans le jardin avant de passer aux agapes dont Madame AUBRY, notre compétente et dévouée secrétaire de Mairie, garde jalousement le secret.

Réservez votre soirée pour ce dîner qui nous permet de nous retrouver dans un contexte amical et chaleureux.

Il convient de privilégier ce moment de partage.

A tous et à bientôt.



**Le Maire**

\*\*\*\*\*

### SPANC

Avec l'arrivée du printemps, les travaux d'assainissement ont repris.

Lorsque les rendez-vous sont fixés pour les sondages et les piquetages des terrains qui doivent être affectés aux installations d'assainissement, il faut éviter, dans toute la mesure du possible, de les modifier.

Madame JOUGLAIN (01 34 85 03 48) et Monsieur FITOUSSI (01 34 94 36 76), Conseillers municipaux, assurent, en cas de besoin, le relais entre la CCPH, Maître d'oeuvre, et les habitants.



Il est rappelé que l'ensemble des opérations concernant la réhabilitation et la mise aux normes des installations d'assainissements individuels relève de la seule responsabilité de la CCPH (Madame MANIEZ : 01 30 46 82 80)

\*\*\*\*\*

## LA SÉCURITÉ

Si notre village, pourtant relativement isolé et en grande partie dépeuplé en semaine, a été jusqu'à ce jour épargné en ce qui concerne les vols et cambriolages, les rondes diurnes et nocturnes effectuées par notre «service sécurité» ne sont pas sans rapport avec cette situation enviable.

Les anomalies constatées à l'occasion de ces rondes sont signalées sur des fiches déposées en Mairie et si cela est utile sont répercutées vers les propriétaires des habitations concernées (fenêtres et portails ouverts, voitures en stationnement suspect...)



Chacun peut à toute heure du jour ou de la nuit, ou, pour assurer une surveillance accrue durant les périodes de vacances, appeler le 06 07 62 90 44 (Monsieur PIERREL) qui se doit de réagir dans les meilleurs délais en raison de la prestation dont il est redevable.

Dans la journée Antoine PASQUIER, (06.86.17.36.08) employé municipal peut être appelé en cas d'absence de Monsieur PIERREL.

\*\*\*\*\*

## A.S.C.O.H.



Les beaux jours arrivent et nos installations sportives situées dans un cadre idéal sont à la disposition de chacun et méritent d'être utilisées.

Notre court de tennis doté d'un mur d'entraînement avec un panneau de basket, notre parcours sportif, notre terrain de boules, nos tables de ping-pong et pour les plus petits notre portique et son tas de sable vous attendent...

Devenez membre de l'A.S.C.O.H. ce qui vous permettra un libre accès au court de tennis en vous inscrivant auprès du secrétariat de Mairie.

### TARIFS TENNIS:

	LA HAUTEVILLE	EXTERIEUR
ADULTE	60 €	75 €
COUPLE	95 €	110 €
ENFANT (-18 ans)	40 €	50 €



## ATTENTION AUX ARNAQUES !

Ils sont nombreux à tenter d'obtenir des renseignements, puis des rendez-vous pour vendre leurs prestations ou leurs produits et ils n'hésitent pas à se prévaloir d'une recommandation, voir d'une obligation émanant de la mairie ou divers services de l'Etat...



**Soyez méfiants** et n'accordez jamais de rendez-vous à la première offre mais demandez le nom et le numéro de téléphone de l'entreprise pour vous permettre de rappeler le responsable.

Ne dialoguez pas longtemps et coupez court, si il le faut, brutalement en cas d'insistance.

Prévenez le secrétariat de Mairie.

\*\*\*\*\*

## LA PROTECTION DES ANIMAUX RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

### Article R214-18

Créé par Décret 2003-768 2003-08-01 art.2, annexe JORF 7 août 2003

Créé par Décret n°2003-768 du 1 août 2003 - art. 2 (V) JORF 7 août 2003

Il est interdit de garder en plein air des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et des équidés :

1 ° Lorsqu'il n'existe pas de dispositifs et d'installations destinés à éviter les souffrances qui pourraient résulter des variations climatiques ;

2° Lorsque l'absence de clôtures, d'obstacles naturels ou de dispositifs d'attache ou de contention en nombre suffisant est de nature à leur faire courir un risque d'accident.

Les animaux gardés, élevés ou engraisés dans les parages d'altitude ne sont soumis à ces dispositions qu'en dehors des périodes normales d'estivage.

Article A. 322-125 du Code du sport

« [...] Les matériaux de construction et les clôtures doivent être conçus de façon à ne pas être une cause d'accident pour les personnes et les animaux : l'usage des fils de fer barbelés est en particulier interdit ».



## AIDE AUX RÉFUGIÉS

Une ponction de 500 € répartie sur 5 ans, soit 100 € par an, dans les budgets communaux des 35 000 communes de France, charge parfaitement supportable par tout budget communal, mobiliserait une somme de 17 500 000 €.

Ces 17 500 000 € permettraient à une centaine de familles de réfugiés (migrants) de disposer chacune d'une somme de 35 000 € par an soit 2 900 € par mois pendant 5 ans de manière à faciliter et à assurer une réinsertion totale dans notre territoire.

Une telle opération, étroitement et sévèrement contrôlée, année par année, serait de nature à nous éviter, à moindre coût, d'avoir trop mauvaise conscience...

Une idée, comme une autre, qui mériterait d'être affinée mais qui tombera à l'eau comme bon nombre de réfugiés.

**Le Maire**



## Courrier des lecteurs....

**vous jetez vos vieux jeans  
je les récupère pour leur  
donner une nouvelle vie**

exemple des tabliers enfant



*A déposer à l'école ou à la Mairie de La Hauteville.*

\*\*\*\*\*



**Jean-Marie Tétart**

Député des Yvelines  
9<sup>e</sup> Circonscription  
(88 communes)

[www.jeanmarietetart.com](http://www.jeanmarietetart.com)  
[facebook.com/jmietetart](https://facebook.com/jmietetart)  
[twitter.com/jeanmarietetart](https://twitter.com/jeanmarietetart)

Permanence parlementaire – sur rendez-vous :

21, Bld Renard Benoit 78680 EPONE  
Contact : 06 84 04 60 59 – [jeanmarietetart@gmail.com](mailto:jeanmarietetart@gmail.com)

PERMANENCES (sur rendez-vous) :

**CANTON de BONNIERES** : 1<sup>er</sup> **lundi de chaque mois** de 14h30 à 15h30

En Mairie de Bonnières – 7, rue Georges Herrewyn

**CANTON de HOUDAN** : 3<sup>ème</sup> **lundi de chaque mois** de 10h30 à 11h30

A La Passerelle – 31, rue d'Eperron à Houdan

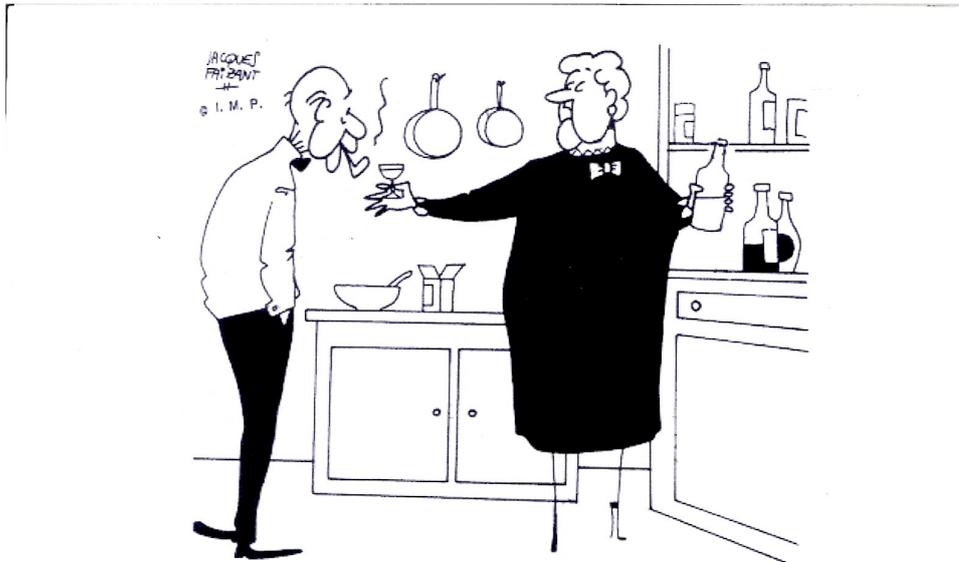
**CANTONS de GUERVILLE, AUBERGENVILLE**

et les communes : **LES MUREAUX & CHAPET**

4<sup>ème</sup> **vendredi de chaque mois** de 16h30 à 17h30

Au bureau parlementaire d'Epône - 21, Bld Renard Benoit

## Un peu d'humour...



- L'étiquette est partie. Goûte, tu me diras si c'est de la liqueur ou du désinfectant.

\*\*\*\*\*

Un Corse en voiture est arrêté à la Douane.

- Avez-vous quelque chose à déclarer ?
- Non, rien.
- Qu'avez-vous dans le Coffre ?
- Des Calculettes uniquement
- Quelle idée de mettre des Calculettes dans un Coffre de Voiture ! Vous en avez beaucoup ?
- Quatre ou Cinq.
- Ouvrez votre Coffre, je veux voir ça, c' est curieux de mettre des Calculettes dans un Coffre.

Le Corse ouvre et là... là, Surprise .. !!

1 Revolver,  
1 Fusil de Chasse,  
1 Pistolet Mitrailleur,  
1 Lance Roquette...

Le Douanier lui dit :

- Vous appelez ça des « Calculettes » vous ?
- Oui, parce que c' est avec ça que je règle mes Comptes, moi...!"



\*\*\*\*\*

## MISSION SOCIALE DES ONG.

En ce dimanche 17 avril, Elisabeth Dufailly, nous a fait un exposé sur les institutions qui collectent des dons pour venir en aide aux pauvres et aux plus démunis, des institutions humanitaires qui ne dépendent ni de l'Etat ni d'une organisation internationale.

Ce sont, ce qu'on appelle les ONG, organisation non gouvernementale, telles que Médecins sans frontières ou Actions Internationales contre la faim.

Ces organisations collectent et redistribuent les fonds venant de bénévoles, de l'Union européenne, de l'Agence française de Développement, et aussi de donations.



Elisabeth Dufailly, contrôleur de gestion depuis une douzaine d'années dans une ONG internationale, fait partie d'une équipe qui est chargée de vérifier si les fonds reçus vont bien aux bénéficiaires, d'en constater les réalisations : constructions d'écoles, de logements sociaux, de dispensaires. Mais surtout d'en empêcher les détournements possibles.

Il s'agit, par ces vérifications, de lever le scepticisme vis à vis de ces associations en leur imposant l'obligation d'une transparence financière qui interdit toute spéculation.

On se souvient du scandale de l'ARC qui collectait des fonds pour le bénéfice de la recherche contre le cancer. Les fonds ayant été détournés par son propre directeur pour ses dépenses personnelles, cette association a été condamnée et dissoute par la Cour de Comptes. Cette même Cour des Comptes vérifie depuis la générosité publique tous les 2 ans.

Au-delà des corruptions en tout genre, on a recensé 5 millions de bénévoles en France.

C'est la bonne face cachée de notre société : les bénévoles n'ont pas besoin de faire parler d'eux pour agir et apportent leurs aides à ceux qui ne font pas non plus parler d'eux.

Elisabeth Dufailly fait partie de ces chaleureuses personnes qui s'engagent pour défendre des causes justes.

**Danielle Suffet** (photo internet)

# Le mot du Maire

## NOTRE BIBLIOTHEQUE

Ouverte aux communes de Grandchamp, du Tartre Gaudran et de La Hauteville, notre bibliothèque animée bénévolement par Mesdames PASQUIER, SUFFET, Monsieur FITOUSSI et d'autres personnes non seulement vaut le détour, mais mérite une fréquentation assidue tant est riche la gamme d'ouvrages mis à la disposition des lecteurs.

Au-delà d'un achalandage choisi et important, les responsables organisent un dimanche par mois une manifestation culturelle, artistique, scientifique ou encore de tout autre nature.

Chacun d'entre nous peut proposer un thème de réflexion dans le domaine de son savoir, de sa compétence, de sa spécialité à l'occasion d'une réunion dominicale.

Une collation accompagne le plus souvent ces manifestations qui permettent des rencontres, des échanges, des discussions et parfois des découvertes de voisinage.

Notre bibliothèque, à la disposition en semaine de nos écoliers, ouverte tous les samedis et dimanches à 11 heures, contribue largement à maintenir entre nous cette convivialité à laquelle nous sommes attachés et qui rend notre vie commune confortable et agréable.

Profitons de cette oasis enrichissante et remercions tous ceux qui contribuent à une gestion intelligente et avec beaucoup de dévouement de notre bibliothèque.

**Le Maire**